

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 9 juillet 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/07/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015  
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demande de subventions au conseil régional pour l'acquisition de matériel scénique  
au profit du Théâtre de Cornouaille et du Pôle Max Jacob**

—————  
**La ville de Quimper fait chaque année l'acquisition de matériels scéniques pour renouveler le parc de matériels du Théâtre de Cornouaille et investir dans le cadre du projet culturel du pôle Max Jacob. Une subvention est sollicitée auprès du conseil régional de Bretagne à hauteur de 29 960 €.**

\*\*\*

La ville de Quimper fait chaque année l'acquisition de matériels scéniques pour renouveler le parc de matériels du Théâtre de Cornouaille et permettre à la Scène nationale de réaliser sa programmation de spectacles dans des conditions techniques professionnelles. En 2015, elle investira également dans le cadre du projet culturel du pôle Max Jacob.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter :

- une subvention d'un montant de 18 000 euros auprès du conseil régional de Bretagne au titre de l'investissement en matériels scéniques pour le Théâtre de Cornouaille ;

- une subvention d'un montant de 11 960 € auprès du conseil régional de Bretagne au titre de l'investissement en matériels scéniques pour le Pôle Max Jacob.

Le maire,

Ludovic JOLIVET